L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 6 JUIN 1884. 57ème Année.

Dufour, Dounet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 6 JUIN 1884.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Edition quotidienne.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

Edition du Dimanche.

Un an	$3 00

Renferme deux feuilletons.

Edition hebdomadaire.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
[illegible]	75

Renferme deux feuilletons.

VENTE DE CE JOUR.

Par H. Stern & Co., No 35 rue de Chartres bottes, souliers et brodequins.

Les Ouvriers et le Tarif.

Il n'est pas rare d'entendre, parmi nous, à propos de certaines anomalies apparentes qui se produisent dans le pays, prononcer cette phrase: "Ici, rien ne se fait comme partout ailleurs;" et ceux qui parlent de la sorte s'imaginent que les événements se passent, ici, d'une façon anormale, en dehors des règles qui dirigent les sociétés humaines.

Il n'en est rien. Tout a lieu ici, conformément à la nature des choses, à la constitution même de la société politique et économique. Pays neuf, population nouvelle, les Etats-Unis n'avaient aucune tradition à respecter, aucun préjugé à combattre, aucune institution d'un autre âge à renverser. Fondés au moment où le Vieux Monde, après être resté courbé, de longs siècles, sous le joug du despotisme, commençait à s'affoler de liberté et d'égalité, ils ont, tous naturellement, sucé, dès le berceau, les idées et les principes nouveaux et il leur a été d'autant plus aisé de les appliquer, que leurs immigrations se recrutaient parmi les mécontents et les déshérités de la vieille Europe. Aussi les voyons-nous, dès le début, adopter le système de l'éducation libre—de telle sorte qu'il n'y a pas d'enfant qui ne puisse choisir la profession qui lui plaît, qui ne puisse aspirer aux premières places de l'Etat, même à la Présidence.

Aucune des distinctions, aucune des lignes de démarcation que la loi imposait, jadis, aux sociétés européennes, et qui y ont, encore aujourd'hui, laissé tant de traces, qu'il leur est presqu'impossible de les effacer. L'égalité la plus complète. Il peut y avoir des palais et des chaumières, mais ceux qui habitent les uns et les autres sont parfaitement égaux devant la loi, et il y a même plus de chance d'arriver au faîte de la puissance pour l'homme de rien, qui est devenu quelque chose, à force de travail et d'intelligence, que pour le millionnaire, malgré les énormes sommes d'argent qu'il sème, parfois, autour de lui, en vue de se faire des créatures.

Dans une pareille nation, où les classes sont complètement inconnues, il ne peut y avoir, non plus, de distinctions politiques; tout le monde est égal devant le scrutin. Le suffrage universel, entendu et appliqué de la manière la plus large, est la loi, et, bon gré, mal gré, c'est le nombre qui l'emporte. Il est possible de tromper le peuple, d'abuser de sa crédulité; mais de lui forcer la main, jamais! Aucun politicien n'aurait l'idée de s'imposer à lui par la violence; et la ruse que l'on emploie quelquefois à son égard, est encore un hommage que l'on rend à sa souveraineté.

Dans une société ainsi constituée, on n'a pas besoin de beaucoup de perspicacité ni de bien longues réflexions pour comprendre dans quelles conditions doit s'exercer le travail, quel genre d'existence il faut donner aux populations laborieuses.

Peut-on supposer un instant la possibilité, d'y réduire l'ouvrier des campagnes, comme celui des villes, à la misère qui pèse sur ces mêmes classes, en Angleterre, par exemple? Essayez de baisser les salaires et jeter ainsi la gêne dans les familles, à les priver de la somme de confort qu'elles ont droit d'attendre du pays, et vous verrez tous les esprits manifester leur mécontentement. Une lutte s'engagera entre les patrons et les employés et si forts que soient les premiers, à cause du capital qu'ils possèdent, ils seront, bien souvent, obligés de céder, et de faire un compromis avec leurs ouvriers. Que s'ils réussissent à leur imposer la loi, à les forcer d'accepter les gages réduits, ces derniers chercheront autre part leur revanche; le citoyen saura bientôt venger l'homme de labeur, et il se relèvera, au poll, de sa défaite de l'atelier. C'est la société, elle-même, telle qu'elle a été constituée, le lendemain de la déclaration de l'Indépendance, qui le veut ainsi.

A des millions d'hommes revêtus de ce pouvoir, il est de toute nécessité de faire une existence, supportable, tout au moins. On n'y peut arriver qu'en leur procurant des salaires convenables. Or, on n'a, jusqu'à présent, trouvé d'autre moyen d'assurer ces salaires que la protection accordée aux industries nationales contre les produits à bon marché du dehors.

Aux Etats-Unis, tels que les ont fondés les Pères de la République, tels que les a développés tout un siècle de progrès, sans exemple dans l'histoire, on ne peut échapper à ce dilemme: "Ou la libre concurrence des pays qui produisent à bas prix, concurrence entraînant après elle une réduction de salaires et, par suite, la gêne, le mécontentement des classes laborieuses, ou la protection du travail national, avec le confort accordé aux ouvriers, et un bien-être que leur envieraient ceux des autres nations."

Il n'est pas moyen de sortir de là. Les fondateurs de la République l'avaient bien prévu, quand, le 4 juillet 1785, ils disaient que, "pour maintenir le gouvernement, pour assurer le paiement des dettes du pays, pour encourager et protéger les manufactures, il était nécessaire que des droits fussent imposés sur les marchandises importées."

C'est ce qu'ont voulu accomplir presque toutes les administrations qui ont, depuis, gouverné l'Union. C'est le but qu'ont poursuivi les Washington, les Hamilton, les Franklin; les Présidents démocrates Jefferson, Madison, Monroe, Jackson, et, l'un des derniers candidats de la démocratie, Horace Greeley.

Mais ils ne sont jamais allés au-delà; ils auraient protesté contre toute élévation de tarif qui n'aurait pas eu pour but unique le maintien des industries existantes et le bien-être des ouvriers; qui aurait été décrété en vue de créer [illegible] et oppressifs monopoles, en [illegible] Une pa[illegible]guée; elle eût trouvé en eux de redoutables adversaires.

Mais n'oublions jamais, non plus, que la prospérité du simple particulier fait partie intégrante de la prospérité de la nation, et que partout où le citoyen est dans la gêne, le gouvernement est en souffrance.

Cela est, surtout, vrai des industries agricoles, qui procurent aux citoyens, riches et pauvres, les denrées de première nécessité. Cela est vrai, entr'autres, de notre industrie sucrière, qui nous fait vivre, et sans laquelle nous serions, du jour au lendemain, réduits à la misère.

Après tout, quand l'homme d'Etat des Etats-Unis se trouve en présence de l'ouvrier américain, d'un côté, de son concurrent, de l'autre, et qu'il lui faut choisir entre les deux, lui est-il possible d'hésiter un seul instant? N'est-ce pas sur son compatriote que doivent se porter ses préférences? Nous avons fait, au-dehors, une bonne renommée à nos industries, et l'on y envie le sort de nos classes laborieuses; gardons-nous de troubler cette heureuse situation. Ne nous laissons pas égarer par les systèmes, et ne détruisons pas le bien-être des masses, que nous avons assuré, au prix de tant de travaux, de peines et d'efforts de génie. Ce n'est pas seulement une question de progrès, de prospérité matérielle qui s'agite en Amérique, mais encore une question de bonne politique et de sage conservation.

L'American Exchange a pour président M. Joseph R. Hawley, Sénateur des Etats-Unis, ancien président de l'Exposition Universelle pour le Centenaire de l'Indépendance Américaine, à Philadelphie. L'un de ses directeurs était M. Cyrus H. McCormick, récemment décédé. M. McCormick était l'inventeur des faucheuses mécaniques qui portent son nom, membre correspondant de l'Institut et Chevalier de la Légion d'Honneur.

M. John Hamilton, ancien officier de l'armée anglaise, est le représentant de l'American Exchange et le surintendant de ses agences. Il est en ce moment à la Nouvelle Orléans pour quelques jours, afin d'organiser un service direct de banque sur tous les pays du monde, jusque dans leurs plus petites localités, pendant la durée de l'Exposition et l'époque qui la précédera.

Le Directeur de l'American Exchange à Paris, est M. Henry F. Gillig. Les bureaux de la Société occupent un magnifique local au 1er étage du No 35, Boulevard des Capucines, à Paris. C'est un des centres de la colonie américaine dans la capitale de la France.

WEST-END.—Ce soir *La Grande Duchesse*; ce qui équivaut à dire que la foule sera considérable au West-End et qu'il est prudent de retenir ses places, si l'on veut voir de près Mlle Selina Dolaro et la troupe qui la seconde dans la charmante opérette d'Offenbach.

PARIS, 2 juin—M. Louis Pasteur, l'éminent chimiste, propose d'étendre ses recherches au bétail, et il invite les éleveurs à coopérer avec lui.

Il dit que le bétail est plus exposé à la rage que ne le sont les chiens.

Le *Foyer Créole*, paroisse St-Jacques, Louisiane, du 4 juin:

Les ondées qui ont tant gêné les travaux des champs étaient devenues moins fréquentes depuis quelques jours. Aussi, chacun profitait des belles journées pour détruire l'herbe qui a envahi les champs.

Malheureusement, depuis hier, la pluie a encore recommencé.

Le plant de canne offre un coup d'œil magnifique, et qu'oiqu'il soit moins avancé qu'à l'ordinaire, sa couleur d'un vert foncé nous fait voir qu'il est plein de vie et qu'il n'attend que les fortes chaleurs pour pousser rapidement.

Quant aux souches, elles se sont considérablement améliorées depuis quelques temps; néanmoins, on estime qu'elles sont de 50 pour cent moins bonnes que les années précédentes.

La semaine dernière, sur l'aimable invitation de M. B. LaPice nous avons visité les champs de la vaste habitation Lauderdale. La récolte sur cette magnifique propriété ne laisse rien à désirer. Les souches elles mêmes nous ont paru très fournies. M. La Pice est un des heureux habitants de la rive droite que l'eau de la crevasse Davis ne gêne pas.

L'année dernière, on a fait sur cette habitation 500 boucauts de sucre et 740 barils de mélasse. Il y a cette année 400 arpents de cannes plantées.

Nous félicitons M. LaPice du bon goût et de la symétrie avec lesquels il organise toutes choses sur son habitation.

—Nous avons la douleur d'apprendre que le Rév. Père Geffroy, curé de St. Jacques, qui était souffrant depuis quelque temps, est en ce moment très mal. Espérons qu'avec la grâce de Dieu et les excellents soins du Dr. Gauthreaux, il se remettra bientôt.

Beaucoup d'hommes possédant de grandes fortunes sont morts, depuis quelques années, à New-York. Parmi les 400, et quelques millionnaires que compte la Ville Empire, se trouvent bon nombre de veuves. La plus riche de toutes est, sans contredit, Mme A. T. Stewart.

Après elle, Mme la commodore Stevens et Mme Moses Taylor ont plus de $5,000,000, chacune; Mme Edwin D. Morgan et Mme la commodore Vanderbilt en ont au moins autant.

Mme James Brown a une fortune de $3,000,000; celle de Mmes R. L. Stuart et Wm Coleman est de $2,500,000. Plusieurs autres ont plus de $2,000,000, et l'on en compte plus de 20 possédant au delà d'un million. Bon nombre de dames millionnaires sont mariées; quelques-unes ne le sont pas, et ce sont elles qui contribuent le plus généreusement aux œuvres de charité, si nombreuses à New-York.

Le mérinos espagnol est celui que l'on élève de préférence au Texas, pour deux raisons: sa laine est de qualité supérieure, d'abord, puis on le maintient mieux en troupeau. Quand il est croisé avec une race inférieure, il en améliore considérablement la laine.

C'est la laine, non le mouton lui-même, que les Texiens ont en vue, dans leur élevage. On ferait un plus fréquent usage des béliers Catswold et Southdown, si le transport en était moins cher; aussi nos moutons sont-ils inférieurs à ceux de l'Angleterre. Leur poids moyen, au Texas, ne dépasse pas 90 livres; ils sont donc susceptibles d'être grandement améliorés.

On a également introduit le mérinos français au Texas, mais il y est moins estimé qu'en Californie. On trouve, au Texas, le mouton mexicain, le mouton amélioré du Nouveau Mexique, les qualités inférieures du Missouri et du Colorado, le mouton de la Louisiane, les mérinos de Californie, de l'Ohio, de Michigan, du Wisconsin, de l'Illinois, du Vermont.

Le mouton mexicain se vend $2, plus 50 cents par livre de laine. Si sa toison pèse trois livres, il vendra $2,50; $3 s'il pèse quatre livres, puis $5, puis $6, etc.; il y en a qui valent jusqu'à $8 et $15.

Il est difficile de savoir le nombre exact de moutons qu'il y a au Texas. Les froids exceptionnels de l'hiver en ont fait périr un grand nombre; d'un autre côté, on y a introduit de nombreux troupeaux du dehors.

Au nord du Missouri Pacific, à partir de Marshal jusqu'à El Paso, il y a, pour le moins, 3,000,000 de moutons valant, par tête, $3 et donnant 4 livres de laine.

A l'extrême Ouest, les propriétaires en possèdent environ 1500; à l'Est, dans la partie boisée, ils n'en ont guère que 50.

Un journal du Nord fait cette judicieuse recommandation:

En cas d'incendie, téléphonez immédiatement. La cloche d'alarme ne se fera entendre que huit à dix minutes plus tard—juste le temps nécessaire pour prévenir un désastre.

Voulez-vous vous débarrasser d'un ennemi, disait, dernièrement, un prédicateur américain, du haut de la chaire évangélique!

Faites lui boire du whiskey de Chicago. Si cette habitude ne l'enlève pas bientôt, c'est que rien n'est capable de le tuer.

Le commerce français et le Tonkin.

On lit, dans le *Temps*, du 22 mai:

Maintenant que nous avons bien semé, disait hier au Sénat M. le comte de Saint-Vallier, applaudissant à l'heureuse issue de l'expédition du Tonkin, il faut bien récolter. C'est à notre commerce, concluait-il, de profiter de la grande voie nouvelle qui vient de lui être ouverte. Au moment même où ces paroles étaient prononcées, une importante réunion de commissionnaires et de commerçants français avait lieu à Paris, à l'Hôtel des chambres syndicales, et l'on y procédait à la constitution d'une Société qui, si elle sait répondre aux intentions de ses fondateurs, sera d'un inestimable secours dans l'œuvre de colonisation pacifique, d'explorations fécondes et d'échanges commerciaux permise désormais à notre activité par le succès de nos armes.

La *Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine*—tel est le nom de cette Société—a vu son premier projet élaboré il y a six mois environ. Bien que l'opinion publique ne s'attendît pas généralement alors à la marche si rapide et si brillante de nos troupes, un groupe de commerçants et de commissionnaires rompus aux grandes affaires d'exportation et d'importation avait cru devoir, dès cette époque, jeter les bases d'une association en quelque sorte tout intime, toute limitée, pour procéder à une étude spéciale des ressources du Tonkin, de manière à être prêt à les exploiter au mieux des intérêts de la France, dès que le cours des événements le permettrait. Mais ces hommes pratiques se rendirent compte bientôt que la Société de recherches et d'études qu'ils avaient en vue parviendrait à s'instruire des conditions économiques, des besoins, des habitudes, des productions de notre nouvelle colonie, bien mieux en commerçant immédiatement avec elle qu'en se livrant à des investigations plus ou moins théoriques. Au lieu de consacrer à ces dernières quelques centaines de mille francs, employons, se dirent-ils, cette première mise de fonds à des opérations qui pourront, à coup sûr, donner des pertes, mais qui, au moins, nous initieront tout de suite aux mœurs et aux choses qu'il nous est indispensable de connaître. Nos sacrifices auront ainsi bien plus de chances de devenir fructueux. Nous retrouverons en relations, en savoir, en expérience, le centuple du capital que nous aurons engagé.

Si l'on n'avait pas présente à l'esprit cette idée toute particulière qui a présidé à la naissance et à l'organisation de la Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine, on risquerait de ne la point comprendre et de la mal juger. Elle paraîtrait ou trop modeste ou trop ambitieuse. Elle se présente avec un capital de 300,000 fr. seulement; or, qu'est-ce que cela, peut-on dire, pour une entreprise de ce genre? C'est par millions, évidemment, et même par centaines de millions que nos apports au Tonkin et dans l'Indo-Chine devront se chiffrer, si nous voulons réellement y installer les comptoirs, les maisons, les banques de toute nature, les chemins de fer, les canaux, les mines, l'industrie, que la sécurité de notre protectorat autorise. D'autre part, quel est le champ d'action de la Société? L'article 2 des statuts l'indique; nous ne pouvons mieux faire que de le reproduire textuellement:

"La Société a pour objet, y lit-on, la création dans la presqu'île indo chinoise et notamment sur le territoire du Tonkin, de l'Annam, de la Cochinchine, d'un ou plusieurs comptoirs commerciaux; et, comme conséquence de cette création, le commerce de toutes marchandises, l'établissement et l'exploitation de toutes lignes de chemin de fer et de navigation, l'obtention de concessions et l'acquisition de tous territoires, l'exploitation de toutes mines et carrières s'y trouvant, le transport de toutes marchandises, la construction et l'exploitation de toutes usines industrielles, les opérations de banque, et généralement toutes entreprises financières, commerciales, industrielles et agricoles dans les contrées ci-dessus indiquées."

Ce programme fait quelque peu songer à celui de l'ancienne Compagnie des Indes. Il embrasse à peu près tout ce que peut viser l'initiative du commerçant ou de l'industriel, du banquier ou de l'agriculteur, de l'entrepreneur de travaux ou de l'exploitant de mines, de l'économiste et du financier. Devant l'ampleur de cette conception et l'humilité de ce fonds social, un mouvement naturel serait l'hésitation si l'on ne se rendait compte du caractère exceptionnel, très sérieux et fort digne d'encouragement, qui est le cachet et la marque de cette intéressante entreprise.

Encore une fois, on est en face d'une tentative toute privée et toute patriotique, où le goût de la spéculation financière n'a nulle part; d'une affaire commerciale, formée et conduite commercialement; d'une Société qui n'entend se fermer aucun débouché, aucune occasion d'efforts et de profits, mais qui ne veut aussi rien engager à la légère, et qui se soucie peu de ces grosses promesses plus ou moins hasardées ou par la pompe d'un capital frappé les imaginations. Comme l'ont parfaitement expliqué hier deux des principaux promoteurs de cette association, M. Ernest Lévy, l'honorable vice-président de la chambre syndicale des négociants commissionnaires, qui présidait la séance, et M. Julien Hayem, la Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine n'a pas fait appel au grand public, elle n'a eu recours, pour réunir son capital, qu'à un nombre forcément restreint de commerçants versés dans les questions coloniales, parce qu'il lui suffit, momentanément, de fonds limités.

Qu'eussions-nous fait, a dit M. Ernest Lévy, d'un capital plus élevé, dont nous n'aurions pas eu l'emploi immédiat dans l'Indo-Chine? Ou nous aurions dû le mettre en dépôt à la Banque de France et n'en retirer aucune rémunération, ou nous aurions été amenés à le placer en valeurs mobilières et à nous occuper de Bourse, ce que nous ne voulons pas. Les fondateurs ont poussé le scrupule jusqu'à s'interdire toute réclame, tout appel à la publicité; ils ont tenu à ce que leur Société, qu'ils entendent faire nationale, apparût toute constituée. Ils auront été à l'honneur, d'autres pourront être au profit.

Disons incidemment qu'il serait même à souhaiter que, lors des augmentations de capital que le développement de la Société pourra amener, les ressources nouvelles pussent être demandées aux couches les plus infimes de notre démocratie laborieuse. La loi de 1867 fait obstacle à ce que des coupures d'actions inférieures à 500 francs soient créées. Il y aurait cependant un grand avantage à la diffusion de titres de ce genre dans les masses profondes de la petite épargne. Non seulement les risques de pertes, qu'il faut toujours prévoir, se trouveraient par là divisés et réduits à l'infini, mais, considération autrement importante, en intéressant en quelque sorte le pays tout entier à notre politique coloniale, en élargissant l'horizon de nos préoccupations quotidiennes, en associant le suffrage universel aux progrès de notre influence civilisatrice dans le monde, nous arriverions travaillé à l'union et à la pacification des esprits; ce serait travailler doublement à la grandeur et à la richesse de la France.

Académie des sciences, de Paris, séance du 19 mai:

Le phylloxera—Voici un nouveau remède, bien inattendu, contre le parasite dévastateur. L'inventeur est M. Viallongue, qui raconte à peu près ainsi les succès étonnants qu'il a obtenus, devant de nombreux témoins, tous prêts à proclamer la vérité. En 1882, sur deux vignes dont les ceps ne donnaient plus signe de vie, M. Viallongue commença ses opérations, qui consistaient à battre énergiquement le sol. Après deux battements, les vignes, au mois d'avril 1884, présentaient une frondaison magnifique et avaient repris leur aspect primitif.

La communication de M. Viallongue est trop brève pour qu'on puisse apprécier le mécanisme et l'effet des battements. Il n'est pas douteux cependant (et la chose est depuis longtemps connue) que de fortes secousses peuvent tuer les êtres vivants dans certains milieux, tels que le sol et l'eau.

Suivant l'exemple donné par plusieurs villes de l'étranger, nos nationaux, dit le *Journal du Havre*, fixés à Amsterdam songent à y établir une chambre de commerce française.

Plusieurs réunions ont déjà été tenues dans ce but, sous la présidence de M. le comte de Sainte-Foy, consul général de France.

L'affaire [illegible]

Le *Figaro*:

La nouvelle que nous avons donnée de la prochaine installation, rue de Monceau, du prince Victor a causé une vive émotion dans le parti bonapartiste. A l'enterrement de la princesse Murat, cette séparation était l'objet de toutes les conversations.

Du reste, voici ce qui s'est passé aux obsèques de la princesse Murat. Le prince Napoléon a pris place dans le chœur, ayant à ses côtés M. le baron Brunet et M. E. Blanc, rédacteur du journal *le Peuple*. Le prince Victor est venu prendre sa place.

A la sortie, par la rue longeant le côté de l'église, le prince Napoléon est monté dans sa voiture avec le baron Brunet. On a remarqué qu'il n'a pas adressé un seul mot à son fils et qu'il ne lui a pas serré la main. Au moment où le prince Napoléon prenait place dans sa voiture, le prince Victor se tenait sur le trottoir, et il a respectueusement salué son père qui n'a pas même répondu à son salut. Seul, le baron Brunet a salué le prince Victor.

Sans entrer dans des détails trop intimes, nous allons donner les principales raisons qui, croyons-nous, ont en partie déterminé le prince Victor à quitter son père.

Chaque année, le prince Napoléon a l'habitude d'aller passer à Trouville, ou dans une ville d'eaux, les trois mois d'été. Il ne pouvait emmener avec lui, en villégiature, son fils aîné et craignant de le voir rester à Paris où il aurait pu être circonvenu, il lui aurait conseillé de faire un voyage à l'étranger.

Le prince Victor aime peu les voyages sans but précis. Il était tout dernièrement à Montcalieri et à Turin, et il ne lui a pas semblé agréable, pour certaines raisons tout à fait personnelles, d'y retourner aussi promptement. Il refusa, donc de quitter la capitale. A ce moment, sans doute, un débat s'engagea, entre le père et le fils, débat que connaissent seuls les deux princes, mais qui aboutit à la décision que nous avons fait connaître.

Arrivons aux questions ou plutôt aux dissentiments politiques qui se seraient élevés depuis quelque temps entre le prince Victor et son père.

Tous ceux qui approchent le prince Napoléon savent qu'il est d'un caractère violent et autoritaire. La démarche faite récemment auprès de lui, par quelques-uns de ses amis, pour le prier de laisser intervenir son fils, l'irrita au dernier point et il fit paraître immédiatement la lettre-manifeste que le *Figaro* a publiée.

Le prince Victor fut, assure-t-on, profondément peiné du passage le concernant, contenu dans la déclaration de son père.

On raconte également que ce qui aurait encore plus profondément choqué le prince Victor, c'est l'apparition du nouveau journal du prince Napoléon, *le Peuple*, dont les doctrine et la politique sont en désaccord complet avec ses idées et sa politique.

Avenue d'Antin, le mot d'ordre actuel est, paraît-il, de ne pas parler de l'Empire. On est tout aux idées démocratiques—voire même à la République.

Or, le prince Victor est prince avant tout et il n'admet pas les compromissions démagogiques, même pour les besoins de sa cause.

Voilà ce qu'on raconte tout haut et tout bas—et ce que nous reproduisons, bien entendu, sous toutes réserves.

La *République Française*, du 22 mai.

L'industrie de la boulangerie était, il y a trente ans à peine, comme en plein moyen âge, soumise à la taxation officielle de ses produits. Elle en a gardé une fixité dans ses prix qui ne se justifie à aucun point de vue. Depuis que la facilité des transports a mis fin aux disettes, en rapprochant le consommateur des grands foyers de production, nous ne voyons plus sur le blé des hausses de 100 ou de 150 pour 100 comme en 1847; il n'en existe pas moins des fluctuations fréquentes, parfois assez étendues, sur cette marchandise comme sur toute autre. Il semble donc que le prix du pain devrait, lui aussi, être variable. Eh bien, non. A Paris du moins, il ne bouge guère.

En outre, et c'est encore là un souvenir de l'ancien monopole, la boulangerie est restée fidèle à la vieille routine; son débit ne s'étend pas au delà d'un faible rayon; elle ne fait pas d'approvisionnements; elle ne renouvelle pas son outillage; elle ne produit chaque jour que des quantités de pain peu considérables. En d'autres termes, ses frais généraux sont proportionnellement énormes; son travail est très cher, et cette cherté c'est le consommateur qui la paye, sans profit pour le producteur lui-même.

Une entreprise fort intéressante vient d'être tentée à Paris pour remédier à cet état de choses. La *Boulangerie populaire parisienne* ouvre dans plusieurs quartiers de la capitale des dépôts où, pour treize sous, *soixante-cinq centimes*, on vend les quatre livres de pain de première qualité. Quatre dépôts existent déjà dans des quartiers populeux. Il en résulte pour le consommateur une économie de deux à trois sous par pain. Pour les ménages d'ouvriers et de petits bourgeois où le pain est resté la base de l'alimentation, c'est là une économie notable.

Nous ne pouvons que souhaiter plein succès à cette entreprise inspirée par le meilleur de tous les socialismes, le socialisme pratique.

Nous espérons, d'ailleurs, qu'elle amènera rapidement une transformation de toute l'industrie boulangère et que cette transformation s'étendra aux autres branches du commerce d'alimentation. A Paris, il y a beaucoup trop d'intermédiaires entre le producteur de la matière première et le consommateur, entre l'éleveur de bétail, le maraîcher, le cultivateur et la ménagère. La grande cherté de la vie provient bien plus de cette mauvaise organisation de la vente que des droits à payer à l'octroi.

Le vrai but à atteindre, d'ailleurs, c'est l'association coopérative. Quand de grandes boulangeries et de grandes boucheries auront réussi par le bon marché, l'heure de l'association coopérative sera bien près de sonner.

Dans le message qu'il a lu, le 20 mai, au Sénat, à Madrid, le roi d'Espagne dit que la situation n'offre plus, aujourd'hui, de graves difficultés; les difficultés actuelles sont bien moindres que celles qui existaient au commencement de son règne; elles ne dépassent pas celles qu'éprouvent la plupart des autres Etats de l'Europe.

"Malheureusement, ajoute le message, longtemps encore pèsera, sur nous, le souvenir odieux des discordes qui ont fait subir, à l'Espagne, tous les maux de l'anarchie. Les menaces les plus impuissantes, les aventures les plus folles viennent encore parfois, troubler la confiance, bien qu'elles ne puissent troubler sérieusement l'ordre public.

"L'échec qu'ont subi les tentatives de complots en est une grande preuve; ces tentatives n'ont eu d'autre résultat que celui de peser sur le crédit public et de montrer qu'une union plus intime que jadis existe entre nos anarchistes et ceux qui, sur tant d'autre points, insultent à la civilisation moderne.

"Comme la crainte qu'inspirent ces complots est nuisible—bien que sans fondement—à la confiance dont tous les Etats ont besoin pour vivre d'une vie normale, mon gouvernement réclame votre appui énergique pour convaincre le monde que la paix et les institutions libérales espagnoles sont capables de triompher de bien d'autres périls que de ceux qui les menacent actuellement.

"Mon gouvernement, sûr de lui-même et du pays, ne demandera pas de modifier, dans un sens restrictif, les lois récemment votées, et basées sur des principes différents des siens. Il se contentera des lois actuelles, pour réprimer les perturbateurs; mais il les appliquera rigoureusement. Pour moi, j'ai donné des preuves répétées que je sais remplir strictement les devoirs que le régime parlementaire m'impose.

"Il dépend des partis qui se maintiennent dans la légalité, de gagner ou de perdre l'appel de l'opinion, sans laquelle il est impossible d'obtenir le pouvoir, chez les nations libres."

Une nouvelle ferrure vient d'être expérimentée depuis quelques jours à Lyon. Le fer, entièrement au cornu de mouton, est surtout destiné aux chevaux faisant un service de ville, et reconnus maladroits sur le pavé.

Ce nouveau mode de ferrage, qu'expérimente un maréchal de la rue Pomme-de-Pin, a déjà donné d'excellents résultats, et démontré que les chevaux ainsi ferrés, peuvent être lancés, sans aucun danger, sur le pavé, aux allures les plus rapides.

[illegible]

Législature de la Louisiane.

SENAT—M. Breaux, chairman du comité judiciaire, a fait un rapport qui conclut à l'adoption (avec amendements) du bill du Sénat qui règle l'évaluation de propriétés foncières appartenant aux mineurs, aux insolvables, aux interdits et aux absents, et, dans tous les cas où des propriétés foncières doivent être partagées ou vendues en vertu de procédures judiciaires; à l'adoption du bill de la Chambre fixant les époques et les lieux des sessions de la cour suprême.

M. Strickland, chairman du comité des parcs et des édifices publics, a présenté un rapport favorable à la résolution relative à la vente de l'ancien capitole, à la Nouvelle Orléans—l'Hôtel St Louis.

Bills adoptés:

Le bill du Sénat (O'Donnell) autorisant le Bureau de Santé de la Louisiane d'établir une station (supplémentaire) de quarantaine aux environs de la Passe Nord-Est.

Le bill du Sénat (Vance) pourvoyant aux moyens de rendre droits les cours d'eau de l'Etat, à l'effet d'en améliorer la navigation et d'empêcher les inondations.

Bills présentés:

Par M. Vance, un bill limitant la responsabilité de ceux qui blesseront ou qui tueront les animaux qui se trouveront dans les limites prohibées.

Un bill amendant la loi 112 de 1880, relativement aux chemins publics.

Après une séance à huis clos, MM. Hampton, Caffrey et Breaux ont été nommés membres du comité spécial chargé d'instituer une enquête au sujet des inscriptions illégales de terres publiques.

CHAMBRE—M. Ewell a retiré sa résolution relative à l'abolition de la place de trésorier de l'Etat.

Le comité des voies et moyens a fait un rapport favorable sur le bill qui ordonne la construction d'une résidence pour le gouverneur.

Le comité judiciaire a présenté un rapport qui conclut à l'adoption du bill de la Chambre donnant de meilleures garanties pour le paiement des annonces judiciaires.

Le comité des travaux publics et des levées a fait un rapport favorable sur le bill de la Chambre qui prohibe la perception de taxes de levées dans le cinquième district d'Orléans.

Bills annoncés:

Par M. Fechan, un bill fixant les heures de travail des artisans, des ouvriers, etc.

Par M. Macker, un bill exigeant que les compagnies de chemins de fer aient des barrières le long de leurs voies et pourvoyant aux moyens de recouvrer la valeur des animaux tués.

Par M. Hunter, un bill établissant un bureau météorologique en Louisiane.

Par M. Rawson, un bill qui amende les articles 219 et 220 de la Constitution de l'Etat.

Bills présentés:

Par M. O'Donnell, un bill prohibant l'emploi d'enfants au-dessous de quinze ans, lorsque l'emploi est susceptible de nuire à leur santé.

Par M. Darier, un bill qui abroge la loi d'incorporation de la compagnie de navigation du Canal Carondelet, qui autorise le gouverneur à faire évaluer la propriété de la compagnie, à en prendre charge et désigner des commissaires.

Par M. Letten, un bill déclarant illégaux les contrats pour la vente d'articles à livrer ("future delivery") dans de certaines circonstances, et pourvoyant au remède.

Par M. Ger, un bill garantissant aux fournisseurs, dans certains cas, le paiement des matériaux fournis.

Par M. Webb, un bill défendant aux propriétaires de cafés, buvettes, etc., de vendre des boissons enivrantes à ceux qui ont l'habitude de s'enivrer.

Le bill de la Chambre accordant une charte au New Orleans and Shreveport Lottery Company, ayant été appelé, une motion de revenir sur le vote par lequel la Chambre a refusé de le grossoyer et de passer à la troisième lecture, a été repoussée par un vote de 49 contre 44.

Le bill de la Chambre qui augmente les salaires des recorders, des premiers et des seconds greffiers de la troisième et de la quatrième cours, a été adopté. Les salaires seront de $2000, $1200 et $1000.

Le bill de la Chambre amendant l'article 1191 du code civil, a été adopté.

Le bill de la Chambre protégeant les communications confidentielles des malades à leurs médecins pendant le traitement, a été adopté.

La *Liberté* reçoit, de son correspondant particulier, la dépêche suivante:

Berlin, 21 mai, 11 h. 25.

Parmi les nouveaux projets que M. de Bismarck prépare en sa qualité de chancelier de l'empire, on en cite trois auxquels l'opinion publique attribue une grande importance. L'un est relatif à l'acquisition de tous les chemins de fer allemands par l'empire; l'autre confère à l'empereur la nomination des généraux et des commandants de forteresses dans le royaume de Bavière; le troisième tend à augmenter le nombre des représentants de la Prusse au conseil fédéral.

M. de Bismarck a eu de nombreuses conférences avec l'empereur à propos de ces projets qui tendent à la consolidation de l'unité allemande sous l'hégémonie de la Prusse.

Un photographe déclare qu'il se vend plus de portraits d'Arthur, que de tous les autres hommes publics américains. Après lui, vient Carlisle. Les portraits de M. Logan sont fort en demande.

Les photographies du général Sheridan se vendent mieux que celles de tout autre officier de l'armée.

L'artiste n'a jamais pu obtenir de MM. Conkling et Platt, de poser pour leur portrait. On peut en dire autant des sénateurs Cameron, Mahone, George et Brown. Il lui a fallu beaucoup de peine pour obtenir le portrait de M. Edmunds. Quant aux photographies de Grant, leur temps est passé.

Le commerce du sucre, aux Etats-Unis, est vraiment énorme. La nation américaine aime beaucoup les douceurs et en fait une grande consommation.

Les Etats-Unis ont importé, l'an dernier, 28,050,013 gallons de mélasse, et 1,900,054,706 livres de sirop et de sucre, d'une valeur de $91,406,718, dont $46,172,379 prélevés pour droits d'entrée.

Ils achètent près des deux tiers de la récolte de sucre de Cuba, environ 400,000 tonnes, ainsi que de 4,000,000 à 5,000,000 de gallons de mélasse.

Ainsi ils négligent la culture du sucre de cannes, de sorgho, de betterave, et envoient $20,000,000 ailleurs pour se procurer une denrée qu'ils devraient produire eux-mêmes. Faut-il s'étonner, après cela, de leur pauvreté relative!

AVIS LEGAL.

AVIS public est par le présent donné que, conformément à l'article 46 de la Constitution, la ville de la Nlle-Orléans s'adressera à la Législature, maintenant en session, pour obtenir le vote des lois suivantes:

1. Une loi pour amender la loi No 98 de l'Assemblée générale de la Louisiane, relative à l'assessement des propriétés foncières, des biens mobiliers, des capitaux et fonds engagés dans les affaires, dans la ville de la Nlle-Orléans, de manière à donner au Conseil de ville le droit de contrôler les retours faits par les contribuables et d'en corriger l'exactitude.

2. Une loi pour autoriser la ville de la Nlle Orléans à saisir et vendre toutes les propriétés connues comme "propriétés inconnues", et sur lesquelles il n'a pas été payé de taxes depuis dix ans; pour régler les dites ventes et ordonner que le produit en soit appliqué à l'extinction pro tanto de la dette flottante de la Nlle-Orléans.

6 juin—au 10 juil

Avis.

La mort de notre père M. ANTOINE CARRIERE, ne change rien à nos affaires. Les articles stipulés dans l'acte de société pourvoyant à ce que son intérêt reste le même dans notre maison.

6 juin—7t A. CARRIERE & SONS.

FETE DE FAMILLE.

SOCIÉTÉ SUISSE.

AU "CARROLLTON GARDEN,"

DIMANCHE, 8 JUIN 1884.

Comité d'arrangements:

J. F. Belloff ... Chairman.

D. Dosnal, Buysse, Jean Kuser, J. Schlaiger, [illegible]

[illegible] ... Cinquante cents

6 juin—1t

Décédée hier, à 11 heures A. M., Dame BARBE THEVENOT, native de Matanzas, Cuba, âgée de 84 ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 heures P. M. Le corps est exposé rue Ste-Anne, entre Bourgogne et Remparts.

Décédé, jeudi soir, à 8 heures, CYPRIAN SOULÉ, âgé de 28 ans et 9 mois, natif de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances ainsi que ceux des familles Soulé, Fleming, Dockter et Spori, aussi les membres de la "United Brethren Association", de la "Louisiana Benevolent Association" et ceux du "Young Men's Gymnastic Club", sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu SAMEDI, 7 courant, à 3 heures P. M., précises, de la résidence de sa mère Mme S. P. Soulé, No 154 rue Nord Peters, près Port, sans autre invitation.

Les journaux de St Louis sont priés de reproduire cet avis.

B. TREMOULET,
Rue Decatur, No 7, vis-à-vis la Poste
Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, reçus de maisons de premier ordre.
Sherries de Duff, Gordon & Co, de Pedro Domecq, etc.
Portos de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Forrester.
Champagnes de toutes marques en renom.
Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.
Vins de Californie de toutes sortes.
Vin de St-Vincent véritable, etc, etc, etc.
AUX PLUS BAS PRIX.

Quinzième Festival Annuel du 4 Juillet.
Donné par l'Association de Bienfaisance des Commis.
AU FORT ESPAGNOL.
Le Vendredi, 4 juillet 1884.
Programme des amusements du jour.—Matinée à midi par la troupe de CATHERINE LEWIS.
Aussi: Nombre de divertissements dans le jardin.
Grande exhibition pyrotechnique. Concert par l'orchestre du Prof. Borchert, de 5 à 11 heures le soir.
Grand bal dans la salle des Concerts.
Entrée 50 sous pour les messieurs; gratuite et par invitations pour les dames.
Les membres désirant des invitations en blanc peuvent les obtenir de M. H. L. NORES, 205 rue du Canal.
1er juin—1m Dim Mar Mer

LA BOISSON QUI ANIME.
Le Thé Glacé
—A—
5cts. - Le Verre - 5cts.
—CHEZ—
ISIDORE DANZIGER,
OU L'ON TROUVE LES MEILLEURS
THÉ ET CAFE
(PLEINS D'AROME)
QU'IL Y AIT EN VILLE.
CAFE FLAVORA.
De ma propre composition. Je suis le seul en ville qui ait le droit d'en débiter.
23 mai—1m DMaV

Mme Z. FORTIER,
No 163 rue Rampart.
OFFRE au public son traitement des yeux pour la paralysie du nerf optique. Fistule lacrymale guérie sans opération et en peu de temps.
Grâce au traitement de Mme Fortier, je suis guéri d'une paralysie du nerf optique que j'avais depuis un an.
5 juin-1m,J,D,Mar T. HAROLD.

Dr HERARD,
Spécialiste français.
143 rue Royale, Nouvelle-Orléans.
Heures de consultation, le matin, de 9 à 11 le soir, de 2 à 5.
Avis. Je fais une spécialité de la cure des cancers sans opération chirurgicale. Les maladies cutanées ou de nature syphilitique, je les traite avec succès. Mon onguent triomphe des hémorrhoïdes c'est le seul remède qui guérit immédiatement. Que ceux qui souffrent viennent consulter pour ces maladies, je les guéris toutes.
4 juin—1m—Mer Dim Mar

Bureau de l'Agence des Stoves à gaz,
13 RUE BARONNE.
J'INVITE toutes les personnes désirant faire usage de stoves à gaz pour le chauffage et la cuisine à venir examiner mon assortiment de stoves à gaz à mon magasin, 13 rue Baronne, juste en face de la station des chars de Carrollton.
C'est le plus grand assortiment de stoves à gaz, des derniers genres et des meilleurs genres, qui ait jamais été exhibé en dehors des villes du Nord.
Ils sont de tous genres, de toutes grandeurs.
Leur propreté, leur bon marché et l'absence de chaleur [illegible] font de ces stoves les plus convenables à notre climat.
C'est le seul stove qui grille et rôtisse également comme un four ouvert.
Je me suis décidé à embrasser ce genre d'affaires, car je sais que le gaz dont on se sert à la Nouvelle-Orléans est surtout excellent pour ces stoves de chauffe et de cuisine.
Je serai au magasin de 8 heures du matin, à 7 heures du soir pour expliquer d'une façon pratique les avantages du système de cuisine.
JOHN N. MAIN
3juin—1m Brooklyn, N. Y.

L'ASSOCIATION ci devant existant sous la raison sociale de V. NIPPERT & CO. comme propriétaires du Louisiana Troy Laundry est désormais dissoute par la retraite de M. L. V. Nippert. Le soussigné assumant toutes les responsabilités de la dernière raison sociale, continuera les affaires de Laundry au même endroit Nos 37, 39 et 41 rue Bourgogne, et sollicite respectueusement la continuation du patronage accordé à l'ancienne association.
EUG. GERARD.
La succursale au No 16 rue St-Charles cesse à partir de cette date. 3 juin—6f

Filature de Soie de la Louisiane, Plantations de Mûriers et Magnaneries.
J. HERBELIN, Propriétaire.
EMISSION de 200 obligations, garanties par hypothèque, et divisées en 3 séries, à savoir:
Série A— 50 obligations de $100 chacune ... $5,000
— B— 50 obligations de $50 chacune ... $2,500
— C—100 obligations de $25 chacune ... $2,500
200 obligations s'élevant à la somme de ... $10,000
Les dites obligations, payables au porteur, avec intérêt annuel de 6 p. c. et remboursables annuellement par dixième, au moyen de tirages à partir du 1er juillet 1889.
Les livres de souscription sont ouverts chez: Chas. E. Black, Président de la Bourse au Coton, rue Gravier.
Arthur Denis, 104 rue Canal.
G. W. Nott, Cie. d'Assurances des Marchands.
I. Hernsheim, coin Gravier et Tchoupitoulas.
D. H. Holmes, 155 Canal
James T. Reirs, 93 Decatur.
Léon Queyrouze, 97 Decatur. 28mai—1m

GODCHAUX,
MARCHAND DE
VETEMENTS
CONFECTIONNES
—ET—
d'Articles de Toilette
81, 83 et 85 rue du Canal.
Pour influencer les acheteurs et afin d'écouler les marchandises de Printemps et d'Eté qui me restent, je vendrai, après le 1er juin 1884, tout mon stock à des prix très réduits.
1er juin—

J. A. MAILHES,
PHARMACIEN,
COIN ST-LOUIS ET ROYALE,
Nouvelle-Orléans, Lue.
Prescriptions remplies promptement et avec soin, jour et nuit. 1 juin—1m

Hôtels, Sources etc.

TRISCONI.
HOTEL WASHINGTON,
MILNEBURG,
Réouvert pour la Saison 1884.
SEUL restaurant de PREMIERE CLASSE sur les bords du lac.
La cuisine est sous la direction du fameux chef REMY, connu de tous les amateurs de bonne chère.
M. MIGUEL sera heureux de voir ses anciens clients.
Vins et liqueurs de première qualité et aux prix les plus modérés. Service excellent.
Les bains, n'étant pas affectés par le drainage de la ville, comme ils le sont dans les autres établissements, sont délicieux.
Les trains partent de la ville toutes les demi-heures, après 1 h P. M. La voie ferrée a été entièrement remise à neuf.
Les ordres pour repas peuvent être transmis par téléphone, ou laissés à mon établissement, le "Continental Exchange", coin Canal et Decatur.
JOHN TRISCONI, Propriétaire.
15 mai—3m

Pension à la Baie St.-Louis.
MME F. S. OGDEN peut prendre quelques pensionnaires à la Baie St Louis. Maison vaste et très agréable située près de l'Avenue Ulman. Grandes chambres bien aérées. Bonne table. 14 mai—

LAKE PARK HOUSE,
West-End,
Par J. GALATOIRE,
A l'honneur d'annoncer au public en général et à ses amis en particulier qu'il vient d'ouvrir un restaurant sous le susdit nom, où les gourmets seront sûrs de toujours y trouver une cuisine de premier ordre et à des prix très modérés.
9mai—1m—di,mar,jeu

HOTEL DE L'EUROPE
A BILOXI.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 3 mai—4m

RESTAURANT PIZZINI,
182 RUE DU CANAL,
(Presque vis-à-vis du Grand Opéra House.)
NOUVELLE-ORLEANS.
La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SABRIER.
MATHIEU & P. PIZZINI,
PROPRIETAIRES.
Téléphone dans la maison.
21 oct—1an

THE SOUTHERN
Insurance Company
Of New Orleans.
BUREAU: NO. 31 RUE DU CAMP
Capital - - - $300,000 00
Actif - - - - $387,948 94
Cette Compagnie assure contre les risques d'incendie, de rivière et de marine.
Aux taux les plus bas,
alloue l'escompte habituel et en plus, distribue à la fin de chaque année
La moitié de ses profits
parmi tous ses assurés actionnaires ou non.
Les pertes sont équitablement ajustées, et promptement payées.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
H. GALLY, Vice-Président.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire. 22fév—6mPP

COMPAGNIE D'ASSURANCES
"HOPE"
De la Nouvelle-Orléans.
Incorporée en avril 1857, réorganisée en avril 1882.
Bureau: 198 rue Gravier.
Capital ... $250,000
Cette Compagnie assure contre les risques d'Incendie de Rivière et de Marine.
Aux taux les plus réduits.
Donnant aux assurés un escompte, aussi une participation aux profits de la Compagnie sans être actionnaires.
Pertes promptement et équitablement ajustées.
J. A. CHALARON ... Président
LOUIS BARNETT ... Secrétaire
MAURICE STERN ... Vice-Président
12 fév—1an 1-4p

Compagnie d'Assurances
—DES—
Factors and Traders
49...RUE CARONDELET...49
Nouvelle-Orléans.
Capital comptant ..$1,000,000
EMISSION DE POLICES SUR RISQUES D'INCENDIE, DE RIVIERES ET DE MERS.
ED. A. PALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice-Président.
T. F. WALKER, Secrétaire.
Succursales:
M. W. A. VALLOFT, 5 rue Ste Anne et 605 rue des Magasins, et M. E. A. DUCROS, 138 rue Gravier, sont autorisés à prendre des risques d'incendie pour cette Compagnie.
T. F. WALKER,
30mars—1anPP Secrétaire.

INSTITUTION OURTO.
Pensionnat et Externat.
Coin St Philippe et Prieur.
LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.
Des cours d'Espagnol et d'Allemand à lieu à l'institut. 17 Août

AYER'S
Ague Cure
IS WARRANTED to cure all cases of malarial disease, such as Fever and Ague, Intermittent or Chill Fever, Remittent Fever, Dumb Ague, Billious Fever, and Liver Complaint. In case of failure, after due trial, dealers are authorized, by our circular of July 1st, 1882, to refund the money.
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Sold by all Druggists.

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,
Entre Conti et St.-Louis.

Agence d'Emigration Française
LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.
F. C. BOUCHER, Directeur,
104 E. Third street,
Presley Block, St-Paul, Minn.
1gavAa.

PIANOS
—ET—
ORGUES
—CHEZ—
L. GRUNEWALD,
GRUNEWALD HALL,

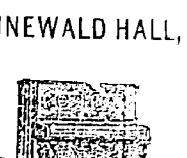

On trouvera tous les meilleurs pianos fabriqués comprenant
STEINWAY.
Pleyel, Sohmer, Knabe, Behr et Fisher.
PIANOS vendus à des conditions faciles. Un grand assortiment de
Pianos d'Occasion,
à des prix de $50 et au dessus.
MUSIQUE d'Editions français allemands et américaines reçue journellement.
Mon stock est le plus vaste et mes prix sont les plus modiques au Sud. S'adresser à
LOUIS GRUNEWALD,
127 rue du Canal ou 18 rue Baronne
19 avril— Nouvelle-Orléans.

P. POURSINE. JAS A. VIGNAUD.
POURSINE & VIGNAUD
MARCHANDS DE CAFÉ.
70 RUE GRAVIER.
22 mai—1 mois

PHARMACIE FRANÇAISE.
EUGÈNE MAY,
Coin des rues Canal et Chartres,
(ci devant la chapellerie D'Arcy)
IL est fait une spécialité de l'exécution des prescriptions des médecins. DEPOT de toutes les EAUX MINERALES. Ginger Ale glacé, Mead, Vichy et Soda, avec des sirops de FRUITS PURS faits par moi. 11 mai—1an

F. JAHNKE,
(Breveté pour la Louisiane)
PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DE SCHILLINGER,
Importateur et marchand de Pierres plates allemandes et de North River pour pavage, curb stone, ciment de Portland
TUILES, COQUILLES ET SABLE
Nos 208 et 210 rue Delord,
Entre Baronne et Carondelet.
23jan—

C. CAVAROC, Gérant. C. H. LANUSSE, Secrétaire.
Compagnie de Fabrication de
VIN ROUGE,
De la NOUVELLE-ORLEANS
72 Rue Conti, Nouvelle-Orléans.
Incorporateurs: MM. A. Carrière et Fils, [illegible] A. Chiapella, Gilbert H. Green, A. A. Leloup, C. Cavaroc et Fils, Gus. Pitot. 8 avril—

PHARMACIE ANGELL.
Importation et vente de Médicaments (Français, anglais et allemands, de Livres, de Vitrines, etc.—Prix de New York.
153 et 155 rue Julia.
25 1an

JULES A. GAUCHE,
Successeur de John Henderson & Cie,
IMPORTATEUR DE
Vins, Eaux-de-vie, Cordiaux, Whiskies, etc,
22 RUE TCHOUPITOULAS
Nouvelle-Orléans;
mars 3m DMaJ PP

NATTES NOUVELLES
DE CHINE
A BAS PRIX.
A. Brousseau's Son,
23 et 25 rue de Chartres.
Rideaux de Dentelle à $1 50 la paire et au-dessus.
STORES DE FENETRES,
TOILES-CIREES,
TAPIS.
Nouveautés des derniers genres.
20 mars—1an

ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100
Appellent l'attention du public sur leur vaste stock de
NATTES DE CHINE
nouvellement importées, d'une finesse extraordinaire et sans coutures.
Aussi sur un nouveau stock de
Toiles cirées, Stores, Rideaux, etc.
TAPIS!
De toutes qualités à prix réduits.
21 avril—

Leçons d'Espagnol.
Mlle. B. de MIRANDA continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, rue Magasins, coin Jackson, No 184.
20mars—

AVIS.—Bureau de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nlle-Orléans, No 12 rue Carondelet.—Nlle-Orléans, 17 mai 1884. — Une assemblée générale des actionnaires de cette compagnie aura lieu dans ses bureaux, Mercredi, 18 juin 1884, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour voter sur les amendements proposés aux articles VI et X de la Charte, relativement au changement du terme d'expiration de l'année fiscale et à l'élection des Directeurs.
F. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
18mai—1m—Me D V

LA CREOLINE,
—OU—
La liqueur Malakoff des dames et des familles.
ALPHONSE WALZ,
24 et 26 rue Conti.
18mars— Seul propriétaire et fabricant.

A VENDRE.
A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille.
29 avril—

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16déc—1

CHICKERING
PIANOS
THE BEST IN THE WORLD
P. Werlein
NEW ORLEANS

PIANOS CHICKERING
Vendus à bas prix par la Compagnie, [illegible]
Faciles en paiements mensuels.
Les vieux pianos sont acceptés en partie comme paiement.
chez P. WERLEIN,
135 rue du Canal.

H. DAMIENS,
Coin Royale et Toulouse.
CHEMISES FRANÇAISES.
Blanches et Couleurs.
GILETS, Flanelles, [illegible] coton.
CALEÇONS toile, flanelle et coton croisé.
Mules Maroquin, Mouchoirs, Cravates, Bretelles, Chaussettes, etc, etc.
PARFUMERIES FINES
[illegible]
Articles de Première Communion
[illegible]
OMBRELLES POUR DAMES
[illegible]
Mercerie de toutes sortes.
Rubans, Dentelles, Boutons [illegible]
ORFEVRERIE DE CHRISTOFLE
[illegible]
Grand Assortiment de
MANTEAUX IMPERMEABLES
pour Hommes, Dames et Enfants
TOILE CIREE pour table
TOILE CAOUTCHOUC par yard
AVIS AUX RESTAURATEURS
150 000 cure-dents en plumes
Voitures d'Enfants, Vélocipèdes, Bicycles, Jouets, d'Enfants

[illegible]

15 mai 1884

[illegible]

La Nlle-Orléans, le 1er juin 1884.
Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

GEORGES SOULIE
SCULPTEUR-DÉCORATEUR,
Fournisseur des Sociétés Mystiques de la N. O.
OFFRE ses services à tous les exposants qui désireraient des Attributs, Emblèmes, Statues, Animaux, Ecussons, Armoiries, etc., etc., soit en papier maché (carton pierre) plâtre.
Atelier rue Calliope, entre Valmont et Leontine. Office, Exchange Alley No 38, de 9 heures à 3 heures. 4mars—1an

M. DESIR DELPUGET,
PROFESSEUR à la Nlle-Orléans depuis quarante-cinq ans, offre de donner, aux prix les plus modérés, dans les institutions et dans les familles, des leçons de français et de géographie, d'arithmétique et de Calligraphie. S'adresser au No. 15 de la rue Howard, ou rue Canal et Gasquet. 18 mai—1m

BODLEY BROTHERS
Quartier-général de Voitures.
70, 72, 74 rue St-Charles.
ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, [illegible] wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et les fermes [illegible] de nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
12mai—1an

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 5 JUIN. CLASSE No 134

Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
21	44	9	17	15	50	66	29	29	40	41	75	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous principaux journaux, se font en public et solennellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature ce 5 juin 1884—4 heures P. M.

LOUIS M. FILS
J. A. A. BOURSA[illegible]
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos [illegible]